

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le titre du poste : Préposé(e) à l'entretien et à la maintenance (poste saisonnier)

Ligne d'autorité : Surintendant – terrain de golf

Embauche : Gérant du terrain de golf et Surintendant du terrain de golf

Sommaire

Sous l'autorité du Surintendant du terrain de golf, le/la Préposé(e) à l'entretien et à la maintenance assume les responsabilités suivantes :

Les responsabilités :

1. Exécuter les travaux d'entretien comme la pose et la tonte du gazon, y compris tondeuse manuelle (debout), tracteur de pelouse (assis) et coupe-herbes (à bras)
2. Nettoyer et entretenir le matériel et l'équipement du terrain de golf
3. Vider, nettoyer et garder sans odeurs toutes poubelles
4. Faire le plein d'essence, nettoyer et ranger les voiturettes de golf
5. Entretenir les trappes de sables, verts et sentiers de voiturettes
6. Exécuter les travaux d'embellissement, d'amélioration et/ou aménagement paysager de terrains y compris les parterres de fleurs et d'arbustes
7. Exécuter des travaux de menuiserie et de peinture
8. Faire l'ensemencement de surface et l'épandage de terreau sur la pelouse et d'autres fonctions directement liées à l'entretien de terrains de golf

Les exigences minimales du poste :

Éducation : Diplôme secondaire, ou équivalent.

Expérience : De l'expérience dans un poste similaire et/ou à utiliser l'équipement nécessaire à effectuer les tâches serait un atout. Le/la candidat(e) doit être en bon état physique et être disponible durant toute la

saison de golf (mai à octobre). La connaissance du français et de l'anglais parlé et écrit serait un atout.

Habilités :

- Bon sens de l'organisation et le souci du détail
- Faire preuve de tact et de logique dans tous les rapports avec le public et employés
- Posséder de bonnes techniques de résolution de problèmes
- Adaptation/flexibilité aux changements
- Faire preuve d'innovation et initiative
- Bon esprit d'équipe
- Bonne gestion de stress
- Posséder les aptitudes à utiliser les équipements et/ou le matériel nécessaire à effectuer les tâches quotidiennes de travail
- Faire preuve d'autonomie
- Posséder une connaissance du golf serait un atout

Autre information :

Poste saisonnier durant la saison du golf (mai-octobre). Les heures de travail sont variables : environ 80 heures par 2 semaines. Les horaires sont faits sur rotation. Il faut travailler la semaine, les fins de semaine, tôt les matins, les soirs, les jours de pluie et les jours fériés à l'occasion.

Salaire :

14,33\$/h (selon l'échelle salariale en vigueur)